

BUREAUX : RUE NAIN.

ABONNEMENTS :
BOUBAIX-TOURCOING: Trois mois,
12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.

JOURNAL DE ROUBAIX

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES
ANNONCES : A ROUBAIX, chez le
bureau du journal, rue Nain, 1; à
Lille, chez M. Béghin, libraire

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 45, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 5 03, 6 03, 8 13, 10 22, 11 31, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 45, 5 45, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53, 8 03, 9 41, 11 28, 12 17, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 31, 11 18, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 40, 9 10

BOURSE DE PARIS

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunt 1871) and Price (e.g., 56 05, 80 25, 90 20).

ROUBAIX, 21 JUN 1873

La conscience publique éprouvera un
très-grand soulagement du vote que
l'Assemblée nationale a émis hier, au-
torisant les poursuites par 467 voix
contre 140. C'est un acte de justice qui
frappera le pays tout entier: les bons
se sentiront soutenus davantage, les
mauvais comprendront qu'ils doivent
porter la responsabilité de leurs actes
et qu'il ne leur suffira pas, pour y
échapper, de s'abriter derrière une opi-
nion politique.

Il importe d'abord de se rendre bien
compte de cette majorité, puisque le vote
sur les conclusions de la commission
a eu lieu après les seules déclarations
du garde des sceaux, complétées par
les courtes observations de M. Delpy,
en réponse aux déclamations de M. Henri
Brisson. Le centre gauche a donc, sans
quelques individualités, approuvé les
poursuites demandées. Les 140 voix
contraires comprennent les voix de
l'extrême gauche, union républicaine et
quelques-unes de la gauche modérée,
gauche républicaine. Les autres mem-
bres de ce dernier groupe se sont abstenus,
sauf deux, MM. Vacherot et Lan-
frey, qui ont voté les poursuites. Tout
l'ancien ministère, sauf l'amiral Pothuau
et M. Jules Simon, a soutenu la commis-
sion et le gouvernement. Les amis
intimes de l'ex-président, M. Barthélemy
St-Hilaire, Marcel Barthe et Cocheroy,
voire même Ducuing, se sont abstenus.

Il nous paraît utile de parler du premier
scrutin, sur le contre-projet de
M. Cazot. Le discours de ce député radi-
cal a révélé, dit la République française
des aptitudes oratoires et mis une fois
de plus en lumière la grande manière
dont il traite les questions, de droit
public et qui rappelle l'école des Por-
talis et des Tronchet. C'est assurément
faire beaucoup d'honneur à M. Cazot, et
du même coup, faire une avance bien
gratuite à Portalis et à Tronchet.
M. Cazot, nous écrit-on de Versailles,
appartient à cette école oratoire dont le
chef est l'Assemblée, M. Gambetta.
Se promener dans la tribune, lancer
tour à tour le bras gauche et le bras
droit à la façon d'un homme qui nage,
mettre tour à tour les mains dans les
poches, scander lentement les paroles
les hâcher avec un certain hoquet, passer
de temps en temps de la voix grave à
la voix cavernueuse et de celle-ci à l'é-
clat sauraigne, tel est le procédé. M. Cazot
le possède à merveille. Il scande si ré-
gulièremment, si méthodi-que-ment,
qu'on pourrait, étant donné le nombre
de syllabes qu'il aurait à prononcer, dire
d'avance le temps que durerait son dis-
cours. On pourrait confectionner à cet
usage le casomètre.

En revanche, M. Ernoul est fort
maltraité par les organes du radica-
lisme: Orateur de race, point du tout
déclamateur, et simple sans la moindre
vulgarité, d'après ses juges du bon
goût et de la saine logique. « Déclama-
teur, passionné, et trivial » écrit cepen-
dant la République. Ces messieurs en-
tendent aussi bien la critique que la
justice. Nous ne ferons point à M. le
Garde des Sceaux l'imjure de le défendre.
Peut-être lui reprocherons-nous plutôt
d'avoir trop cédé à la tentation d'éclair-
cir ces consciences volontairement trou-
blées, qui ne désiraient qu'une chose :
voir la discussion entrer sur le terrain
politique. Peut-être, à tout prendre, cela
eût-il mieux valu, mais il faut bien le
reconnaître, cela ne pouvait venir du
gouvernement, car ceux mêmes qui le
poussaient à des déclarations sur le
silence gardé pendant deux ans, n'au-
raient pas manqué, s'il les avait faites
de crier à la haine, à la vengeance. M.
Thiers qui la veille pensait que la dis-
cussion, aurait peut-être lieu immédia-
tement après le dépôt et la lecture du
rapport, était allé à l'Assemblée sans
entrer dans la salle des séances, avait
réfléchi et cédé enfin aux instances de
quelques amis du centre-gauche.

Ce n'était pas les preuves qui man-
quaient au garde des sceaux, et la gauche
radicale aurait pu s'en trouver fort em-
barrassée, à moins qu'elle n'eût fait le
projet de compromettre M. Thiers.

Les journaux de Paris ont parlé d'un
lettre du colonel Gaillard, actuellement
attaché à l'ambassade de St-Petersbourg,
que le général le Flo serait lui-même
venu transmettre au gouvernement.
Voici les faits, d'après les renseignements
d'un de nos correspondants croit cer-
tains :

Ceux qui connaissent le général de
Flo n'avaient pu penser un instant qu'il
eût agi de cette manière contre le gou-
vernement dont il avait été dès le prin-
cipe ambassadeur. — Le général le Flo
est venu en France en vertu d'un
congé. Au moment de son départ, le co-
lonel Gaillard lui remit un pli cacheté
qu'il le pria de remettre au général Ap-
pert; c'était, dit-il, un document impor-
tant emporté par mégarde, et que le gé-
néral avait réclamé. — Arrivé à Versailles,
notre ambassadeur alla remettre lui-
même la lettre dont il s'était chargé. Le
général Appert l'ouvrit et lui dit après
avoir jeté les yeux sur la pièce : « C'est
ma justification, général, que vous
m'apportez. »

Toujours d'après les mêmes renseigne-
ments cette pièce contiendrait une déclara-
tion d'après laquelle M. Thiers consentait
une poursuite de M. Ranc si on décou-
vrirait à sa charge, des faits de droits
commun en dehors des incriminations
générales pesant sur tous les membres
de la commune; dans le cas contraire
le gouvernement n'approuverait par
les poursuites.

On juge l'effet qu'aurait produit au
milieu du débat la lecture de cette
pièce.

Enfin, pour compléter ce qui concerne
cette affaire, nous croyons que ce ne sont
pas seulement des signatures imprime-
es au journal officiel de la commune,
mais des signatures originales, authen-
tiques, que M. le ministre de la justice
a trouvées dans le dossier de M. Ranc. Cela
dit, attendons maintenant le procès que
l'inculpé n'a pas attendu, car on affirme
qu'il a, depuis avant-hier matin, passé le
détroit.

On trouvera dans notre lettre de Ver-
sailles le récit de l'enterrement civil du
citoyen Brousse, député.

CHRONIQUE

A propos du débat soulevé par le cas
de M. Ranc, beaucoup de journalistes et
quelques orateurs du parti de l'ordre ont
dit que cet ancien membre de la Commune
pouvait être innocent, mais qu'il devait
néanmoins être jugé.

Nous ne nions pas qu'un membre de la
Commune puisse être acquitté, mais préten-
dre qu'il peut être innocent nous paraît une
énormité et un scandale.

La Commune est née d'une insurrection
contre le pouvoir régulièrement établi. Après
avoir emparé de Paris, par la force et par
l'assassinat, les chefs des insurgés, commet-
tant de nouveaux attentats, ont demandé
à des élections illégales et dérisoires de
sanctionner leur usurpation. Ce sont là,
incontestablement, des faits délictueux et
criminels. Quiconque y a pris part est plus
ou moins coupable, mais le fait même de
la culpabilité est certain. Il suffirait donc que
M. Ranc eût été de son consentement, élu
membre de la Commune, pour que la loi dût
le frapper.

M. Ranc ne s'en est pas tenu là. Il est
resté l'un des chefs de la Commune jus-
qu'au 6 avril. Il y avait donc dix-huit jours
qu'il exerçait son pouvoir insurrectionnel dont il promet-
tait d'être jusqu'au bout « le soldat » s'était
constitué lorsqu'il a eu prudence de s'effacer.
L'homme qui a joué ce rôle peut être ac-
quitté, il n'est pas innocent.

Si l'on nous objecte que tel membre de
la Commune a été mis hors de cause par
une ordonnance de non-lieu, que tel autre
a été jugé et absous, nous dirons d'abord
que ces accidents judiciaires, dont nous
n'avons pas à étudier les détails, ne chan-
gient rien au fond des choses; nous ajouterons
ensuite que les communards qui ont bénéfi-
cié de ces acquittements, doivent s'estimer
heureux d'avoir été jugés par des soldats. Ils
eussent probablement, été moins heureux
devant des magistrats.

La Patrie a reçu de Lyon la dépêche
suivante :

20 juin, midi un quart.
En vertu d'un arrêté rendu hier sur la
proposition du préfet par le général Bour-
baki, la publication de tout nouveau journal
politique dans le département du Rhône,
est interdite sans l'autorisation préalable du
général commandant l'état de siège.

Divers titres de feuilles radicales venaient
d'être déposés.

Dans sa séance d'hier, le conseil supé-
rieur de l'instruction publique a discuté la
création de facultés de médecine en provin-
ces. Au nom de la commission d'enseigne-
ment supérieur, M. Wurtz, doyen de la facul-
té de médecine de Paris, a présenté un
certain rapport concluant à la création dans
quelques grandes villes de centre, de hautes
études. La commission a pensé que les of-
fres de Marseille et de Toulouse devaient
être rejetées à cause de la proximité de
Montpellier, et qu'il convenait de prendre

en considération les demandes de Lyon,
Bordeaux, Nantes et Lille; seulement la
commission est d'avis de procéder graduel-
lement à ces créations. Lyon sera la pre-
mière ville dotée, les vœux des autres villes
seront ultérieurement mis à exécution.

M. de la Boullerie a, dit-on, l'inten-
tion de créer une section permanente du
conseil supérieur du commerce et de l'in-
dustrie, dont feront partie seulement ceux
des conseillers qui appartiennent à l'admini-
stration. Cette section permanente expé-
dirait les affaires courantes, mais ne pour-
rait statuer sur aucune question importante
sans convoquer immédiatement tous les autres
membres du conseil supérieur.

Si on n'étudiait l'histoire contemporaine
que dans la Gazette des Tribunaux, on
pourrait se croire au temps d'Hérode, dont
le règne bienfaisant vit le massacre des
Innocents. Est-ce encore un progrès de la
civilisation que cette tuerie d'enfant par des
mères misérables qui défilent devant la cour
d'assises? Si oui, ce siècle aurait tort d'en
tirer une gloire peu justifiée. [Toujours est-il
qu'à aucune époque le massacre des inno-
cents n'a été pratiqué sur une plus vaste
échelle que de nos jours. L'infanticide a
tout à fait pénétré dans les mœurs; il est
devenu la monnaie courante du crime. On
ne peut plus ouvrir un journal français ou
étranger sans lire plusieurs colonnes sur des
mères qui ont tué leurs petits. Les uns
emploient l'eau de javelle, les autres l'as-
phyxie par le charbon; une troisième trouve
que la rivière est un tombeau convenable
pour son enfant, qu'elle ne peut pas nourrir.
Un passant trouve le petit cadavre, le porte
chez le commissaire de police; la justice
ouvre une enquête: on arrête la mère.

— Vous avez tué votre enfant? lui de-
mande le magistrat.

— Oui.

— Et quels sont les motifs qui vous ont
poussés au crime?

— La misère, monsieur le président.

— Cependant, vous gagnez quinze sous
par jour? reprend le magistrat d'un ton sé-
vère.

— C'est vrai. Mais le mois dernier, une
maladie m'a empêchée de travailler. On me
menaçait de me jeter sur la rue: depuis
vingt-quatre heures je n'avais pas mangé;
mon enfant se mourait de faim.

Alors je l'ai pris dans mes bras et je suis
allée trouver son père, qui nous a jetés à
la porte. En revenant, j'en pleurais... je le
regardais... le désespoir m'a tournée la tête,
je voyais couler la rivière, et j'ai jeté la pe-
tite par dessus le parapet.

Le ministère public lance sur la tête de
cette misérable femme toutes les foudres dont
il dispose.

Cette femme gagnait ses quinze sous par
jour. Avec un peu d'ordre, elle aurait pu
économiser pour sa fille une dot de cinq cent
mille francs et la marier à un agent de
change, n'est-il pas vrai? L'avocat se lève;
il fait le tableau le plus sombre de la mi-
sère de cette malheureuse qui l'a poussée au
crime... il la recommande à l'indulgence du
jury... elle est condamnée à cinq années de
réclusion... on lui coupe les cheveux... on
lui donne l'uniforme des prisons... et la
société est satisfaite.

Pendant ce temps, le beau Nicolas, qui
a jeté à la porte et la mère et son enfant,
le beau Nicolas, qui est le véritable assassin,
joue aux cartes, boit de la bière ou du cidre,
fait des conquêtes et nomme un député pour
travailler à la régénération de la patrie.

C'est dans un journal étranger que j'ai lu
cette jolie histoire. Le lendemain, les feuille-
tins parisiens ont publié les débats de l'affaire
Clotilde Thomas, qui a voulu se sui-
cider, avec ses deux enfants. La mère a sur-
vécu, et la voici devant la cour d'assises,
reconnue coupable de meurtre et condamnée
à dix ans de réclusion.

Dans cette affaire, le beau Nicolas s'ap-
pelle Bellot; il a été mécanicien; le voilà
marchand de vin. Il avoue n'avoir rien voulu
faire pour ses enfants; il se présente devant
le tribunal, muni d'une montre que l'accu-
sée lui a donnée en un jour d'épanchement;
il a laissé sa maîtresse et les enfants mourir
de faim, mais il a gardé la montre: s'il
l'avait vendue pour donner du pain à sa fa-
mille, la fille Thomas ne serait peut-être
pas devant la cour d'assises; mais cet hon-
nête homme tenait beaucoup à sa montre et
pas du tout à ses enfants. La mère, se voyant
abandonnée, n'ayant que trente sous pour
nourrir sa famille, les jours où elle pouvait
travailler, bien entendu, car elle était tou-
jours malade, par suite d'un coup de pied
de son amant qui lui avait fendu la tête,
la mère achète du charbon et veut se dan-
ger la mort en même temps qu'à ses enfants.
Le concierge de la maison entend des gémis-
sements; il enfonce la porte, il sauve la
mère et l'un des enfants, et la fille Thomas
a ses dix années de réclusion.

L'homme à la montre, qui devrait être
sur le banc des accusés entre deux gendarmes, est libre; il ne comparait qu'à titre de
témoin.

— Qu'avez-vous fait pour vos enfants? lui
demande M. le président.

Et ce misérable répond tranquillement:

— Rien!

Rien! Vous entendez bien qu'il n'a rien
fait. Il l'avoue; et si indignés que soient
tous les honnêtes gens qui assistent à l'au-
dience, la loi ne peut rien contre ce mal-
faiteur: il a le droit même de garder la mon-
tre, elle est sa propriété, il ne doit aucun
compte à la loi. La morale outragée par ce
misérable ne peut rien contre cet homme;
il en est réglé avec la loi, qui ne l'atteint
pas pour un tel crime: l'assassinat moral
n'est pas prévu par le Code; tout ce que
la justice révoltée peut contre ce criminel,
c'est de le flétrir dans le réquisitoire. La
belle affaire! La honte n'est un châti-
ment que pour ceux qui ont le sentiment de l'hon-
neur et du devoir. Celui-ci s'en moque très-
certainement. Tandis que les gendarmes em-
mènent la fille Thomas, l'honnête Bellot
rentre chez lui avec sa montre.

La mère à la maison centrale, le père
derrière son comptoir de marchand de vin;
il verse le petit bleu aux ouvriers et fait
des blagues. Aux élections générales, il
donnera des conseils à sa clientèle sur le
choix du député; car, à l'heure du suffrage
universel, ce misérable décide de la chose
publique aussi bien que les honnêtes gens.
Peut-être bien que dans les clubs il parlera
d'une voix émue de la misère du peuple,
du sort des braves travailleurs, et deman-
dera l'instruction obligatoire, pour forcer les
mauvais pères à bien élever leurs enfants!

Et tandis que les mères s'en vont aug-
menter la collection distinguée des maisons
centrales, ces canailles de pères qui les y
envoient, jouissent comme par le passé de
tous leurs droits civiques et politiques. La
société qui vit sous des lois si cruelles pour
les autres, ne s'aperçoit point que son é-
poque barbare n'est pas autant le point culmi-
nant de la civilisation que le sot orgueil de
mes contemporains veut bien le prétendre.

On a beau regarder les dessins que pu-
blient les journaux illustrés sur l'exposi-
tion de Vienne, et dire tout haut qu'une
époque qui voit de telles fêtes de l'industrie
et des arts est grande et belle! Une voix in-
térieure nous dit tout bas qu'une société
qui a des lois si cruelles pour les femmes
et si indulgentes pour les hommes est une
société bête et coupable, et qu'il faut re-
monter dans la nuit des temps, au règne du
grand Ramsès, pour en trouver une aussi
peu civilisée que la nôtre. — Albert NOLÉ.

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du
Journal de Roubaix.)

Paris, 20 juin, 1873.

Hier soir, à la réception du maréchal-
président, qui a été très-brillante, à
Versailles, les principaux personnages
politiques s'entretenaient beaucoup de
la situation et de certains projets mis
en avant pour modifier le provisoire
actuel.

Le Journal des Débats glissés dans son
bulletin financier une allusion à ces
tentatives, en disant qu'il serait ques-
tion de proclamer la république en
nommant le maréchal de Mac-Mahon
président pour 3 ou 5 ans. C'est M.
Magné qui aurait développé, dans l'in-
térêt des finances, les raisons de l'absolu
besoin de calme et de stabilité. M. Ma-
gné peut bien avoir réclamé l'absolu
besoin de calme et de stabilité. Mais ce
n'est certainement point par la républi-
que, incapable de nous donner ces
bienfaits. On disait donc, hier soir, dans
les salons du maréchal-président, qu'il
était d'accord avec les chefs de la
majorité pour ne rien changer au
provisoire actuel jusqu'après l'évacua-
tion complète du territoire et la réorgani-
sation politique et sociale du pays. Tout
expédient qui pourrait diviser la majorité
sera repoussé. On assure qu'une note
dans ce sens paraîtra demain soir, dans
le journal l'Assemblée nationale.

Le vote en faveur des poursuites
contre M. Ranc a constaté, encore une
fois, que, dans toutes les questions qui
intéressent l'ordre public, la majorité se
maintient au chiffre d'environ, 500 voix
contre une minorité de 200.

La remarque a été faite que le centre
gauche Christophe s'était rapproché des
bonapartistes, en nommant pour son
président M. Léon Say, qui avait en-
voyé jadis des circulaires en faveur du
plébiscite de 1870 et pour son vice-
président M. Laboulaye qui avait été
l'un de ses plus chauds partisans.

Le Journal des Débats tient de plus
en plus à devenir la doublure du Siècle,
du Rappel et de toutes les autres feuilles
antireligieuses et anti-sociales.

La feuille de la rue des Prêtres re-
proche vivement au préfet de Lyon

d'avoir voulu apporter quelques res-
trictions aux scandaleuses manifesta-
tions d'enfouissements civils. Le même
journal, par ses correspondances de
Rome et de Genève, ne cesse pas de
faire cause commune avec tous les per-
sécuteurs de la Papauté et de l'Eglise
catholique et avec tous les apostats.

L'illustre général Changarnier me di-
sait dernièrement, en me parlant du
Journal des Débats : « Je ne sème même
plus prendre ce journal avec des pin-
cettes. »

P. S. — M. de Tocqueville va, dit-on,
déposer une proposition pour deman-
der l'examen des propositions consti-
tutionnelles; il est probable que la ma-
jorité se prononcera pour un ajourne-
ment.

On parle beaucoup d'une lettre du
colonel Gaillard, ancien chef du parquet
militaire de Versailles, lettre qui dé-
voile le rôle de M. Thiers dans l'affaire
Ranc.

Grand scandale aujourd'hui à Ver-
sailles au sujet de l'enterrement civil
du citoyen Brousse, député radical.

Le bureau de l'Assemblée, composé
de M. de Goulard, vice-président, de
MM. Casenove de Pradines et Desjar-
dins, secrétaires, de M. Martin des Pal-
lières, questeur, ainsi que deux escad-
rons du 8^e régiment de cuirassiers com-
mandés par le colonel s'étaient rendus
au convoi pour les honneurs officiels,
mais ils se sont retirés dès qu'ils ont
constaté de visu que l'enterrement était
civil. Environ 80 députés radicaux ont
assisté à cette manifestation athée.

L'honnête et pieuse population de
Versailles a été scandalisée et a donné
à haute voix son approbation à l'atti-
tude du bureau de l'Assemblée et des
troupes. DE SAINT-CHÉRON

LETTRÉ DE VERSAILLES.

(Correspondance particulière du Journal
de Roubaix.)

Hier, entre les deux scrutins, M. Buffet
annonça la mort de M. Brousse député
de l'Aude. M. Brousse, en 1848, s'était
fait remarquer par des opinions radicales;
il fut déporté en 1852; élu aux élections
partielles du 2 décembre 1871, il siégea
à l'extrême gauche et fit partie de l'Union
Républicaine. Matérieliste et athée, il
voulut être enterré civilement; ce détail
était inconnu hier quand la députation
chargée d'assister aux obsèques fut
tirée au sort. Aussi, quand tout à l'heure
la députation et le bureau de l'Assem-
blée se sont présentés à la maison mor-
tuaire, n'ont aperçu aucun signe reli-
gieux et ont appris que l'enterrement
était civil, ils se sont retirés, précédés
des huissiers de la chambre. Une son-
nerie a donné également au 7^e régiment
de cuirassiers, qui devait rendre les hon-
neurs, le signal de se retirer aussi.

Le cortège s'est alors dirigé vers le
cimetière; là, sur le bord de la fosse,
devant un auditoire peu nombreux où
l'on remarquait MM. Barodet, Millaud,
Challemel-Lacour, ce dernier a prononcé
un discours dont voici, de mémoire et à
peu près, les principaux passages :

« Nous venons rendre à notre ami
Brousse les honneurs qui lui étaient
dus et que lui a ridiculement refusés
un pouvoir dans lequel la France recon-
naît et flétrit les passions du passé...
« Cette cérémonie est comme une pro-
testation contre l'insignifiance des
rites convenus et désertés par la loi...
« Si l'on vient encore nous dire que la
bienveillance et la charité sont le
monopole d'une doctrine, nous op-
poserons à cette assertion banale la
vie de notre ami, et ce testament par
lequel il laisse cinquante mille francs
aux pauvres, et le château qu'il
habitait à une institution communale...
« Il meurt avant que le territoire soit
délivré de l'étranger, que la Républi-
que seule peut chasser... avant que
la République, le rempart de la France
et le rempart de l'Ordre, soit à l'abri
des insultes et des outrages. Mais si la
victoire s'éloigne, si elle fait devant
nous, loin de nous décourager cette
mauvaise fortune doit plutôt nous
exciter et nous soutenir...
« L'exemple de notre ami ne sera pas
perdu pour nous par des canaux sou-
verains (ici un membre de phrase qui
ne nous parvient pas) et sous des for-
mes qui ne se voient pas il répandra
ses bienfaits sur la patrie et sur ceux
qu'il a aimés.

Après ces discours, plusieurs fois inter-
rompu par des applaudissements, l'as-
sistance — peu nombreuse, comme je
l'ai dit, — s'est retirée silencieuse.
On dit que la gauche veut faire une